

Élections 2026 des représentants des locataires HLM : cadre juridique et organisation du scrutin

En 2026, les représentants des locataires HLM sont renouvelés pour 4 ans, jouant un rôle clé dans la défense des habitants et les décisions impactant leur quotidien. Cette formation vise à comprendre leur rôle, maîtriser le cadre légal des élections et accompagner activement le processus électoral. Elle s'adresse aux équipes des bailleurs sociaux et aux associations de locataires, pour garantir un scrutin transparent, inclusif et conforme aux exigences réglementaires.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Équipes des bailleurs sociaux impliquées dans l'organisation des élections : gestion locative, communication, services juridiques et de proximité.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et juridiques.
- Études de cas réels et mises en situation pratiques.
- Exercices interactifs et simulations.
- Échanges d'expérience entre participants.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Durée

3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation :

À distance

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre légal des élections des représentants des locataires HLM, notamment les règles de scrutin, les conditions d'éligibilité, et les modalités de vote.
- Maîtriser l'organisation pratique des élections, de la planification à la proclamation des résultats, en passant par la logistique et la communication.
- Identifier le rôle des associations dans la présentation des candidats et leur implication dans le processus électoral.
- Savoir gérer les contentieux et les recours liés aux élections, ainsi que les procédures de remplacement en cas de vacance de siège.
- Assurer la transparence et la légalité du scrutin, en respectant les principes de vote secret et de représentation proportionnelle.

Programme de la formation

1. Cadre légal des élections

Principes généraux du scrutin

- Fréquence des élections : tous les 4 ans.
- Période légale du scrutin : entre le 15 novembre et le 15 décembre (prolongation possible par arrêté ministériel).
- Scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Principe du vote secret.

Les électeurs

- Locataires titulaires d'un bail depuis au moins six semaines avant la date du scrutin.
- Sous-locataires reconnus.
- Occupants bénéficiant d'un plan d'apurement.
- Constitution et fiabilisation de la liste électorale.

Les candidats et les listes

- Conditions d'éligibilité des candidats : âge, situation locative, non-appartenance au personnel de l'organisme.
- Pièces justificatives à fournir.
- Modalités de constitution et de dépôt des listes.

Les associations habilitées à présenter des candidats

- Associations nationales représentatives de locataires habilitées à présenter des listes.
- Associations affiliées ou structures locales.
- Conditions de représentativité et de recevabilité des listes.
- Vérification des affiliations et validation des candidatures par l'organisme.

La commission électorale

- Composition et rôle de la commission.
- Validation des listes de candidats.
- Suivi du processus électoral et gestion des éventuelles contestations.

Les modalités de vote

- Vote par correspondance.
- Vote à l'urne.
- Vote électronique (si mis en place).
- Garanties de confidentialité et de sincérité du scrutin.

Les contentieux électoraux

- Contestations possibles.
- Recours devant le tribunal judiciaire et le tribunal administratif.
- Délais et procédures.

2. Organisation pratique des élections

Planification du processus électoral

- Élaboration du calendrier électoral.
- Étapes clés de préparation et de suivi.

Information et communication auprès des locataires

- Affichage obligatoire.
- Lettres et supports d'information adressés aux locataires.
- Envoi du matériel de vote.

Organisation matérielle du scrutin

- Préparation des bulletins et des enveloppes.
- Gestion des urnes et du matériel électoral.
- Mise en place éventuelle d'outils numériques.

Déroulement du scrutin

- Composition et rôle du bureau de vote.
- Participation des représentants des listes.
- Sécurisation du vote.

Dépouillement et proclamation des résultats

- Méthodologie de dépouillement.
- Rédaction du procès-verbal.
- Affichage et communication des résultats.

Après les élections

- Répartition des sièges.
- Gestion des remplacements en cas de vacance de siège.
- Prise en charge financière et matérielle des campagnes électorales par l'organisme.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 490€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2eme inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

20/05/2026 au 20/05/2026